



Les 11 et 15 mars, toutes et tous en grève contre la réforme des retraites !

Chères et chers Camarades,

Voici près de deux mois que nous sommes engagé·e·s contre la réforme des retraites. Nous tenons au passage à saluer l'exceptionnelle mobilisation des personnels techniques, administratifs et d'accueil du spectacle vivant. Depuis le 19 janvier, nous sommes de plus en plus nombreux et nombreuses à grossir les rangs des manifestations, partout en France, et surtout, nous sommes de plus en plus nombreux et nombreuses à faire grève. **Lors de la journée du 7 mars, nous avons dénombré (de manière non exhaustive) plus d'une quarantaine de lieux en grève (liste ci-dessous), avec plusieurs centaines de salarié·e·s investies dans la lutte !** Là où des spectacles étaient programmés, des annulations ont eu lieu (nous déplorons au passage que certaines directions ont préféré déprogrammer des spectacles, empêchant ainsi les salarié·e·s de faire grève).

Nous n'allons pas revenir sur les raisons de cette mobilisation, nous les avons déjà amplement expliquées et l'opposition ultra majoritaire de la population à ce projet prouve que la bataille de l'opinion a été gagnée. Mais la bataille contre le gouvernement, qui s'entête de manière déraisonnée à poursuivre cette réforme, ne l'est pas encore. **La semaine prochaine va être décisive et nous ne devons plus hésiter : par la grève, avec toutes ses conséquences, nous devons montrer notre refus de cette réforme.**

Oui, la grève entraîne l'annulation de représentations, parce qu'elle induit une interruption temporaire de l'activité d'une structure. C'est un moyen de pression, et un moyen de rendre visible notre mobilisation. Il n'est plus question, face à la gravité du projet de réforme, d'accepter les "petits arrangements" que proposent encore beaucoup de nos employeurs ("autorisation" de manifester sans perte de salaire contre le maintien de la représentation du soir).

Oui, la grève empêche nos publics d'aller au spectacle, ce que d'aucuns qualifient de "manque de respect". Rappelons que plus de 80% de la population est opposée au projet de réforme. Nos publics le sont donc aussi ! Et nous ne pouvons plus nous retrancher derrière l'argument, éculé, que le spectacle étant politique en soi, il serait contre-productif de l'empêcher de vivre. Le spectacle vit parce que des milliers de salarié·e·s dont nous, personnels techniques, administratifs et d'accueil, le font vivre. Que se passe-t-il quand les droits de ces salarié·e·s sont mis en danger ? Nous ne pouvons plus être dans la grève "par procuration" et devons prendre nos responsabilités dans cette mobilisation interprofessionnelle et intersyndicale.

Oui, la grève peut entraîner une perte de salaire. Mais un employeur n'a aucune obligation de déduire les heures ou jours de grève de la fiche de paie ! Aucun article du code du travail ne le dispose ! Alors que la plupart des chambres patronales du secteur public du spectacle ont manifesté leur solidarité au mouvement (Syndec, SNSP, Profedim, Synavi), vous avez le droit de demander le maintien de votre rémunération. Et nous vous rappelons l'existence de la caisse de solidarité mise en place pour "amortir" la baisse de salaire induite par la grève.

Alors plutôt que de lister les raisons de faire grève, nous préférons retourner la question : Pourquoi ne pas faire grève ? Il n'y a aucune raison valable à rester en dehors de la mobilisation historique que nous connaissons actuellement.

Le Synptac-CGT appelle donc les personnels techniques, administratifs et d'accueil à faire grève et à manifester :

- le samedi 11 mars (veille de la conclusion des débats au Sénat) ;
- le mercredi 15 mars (alors qu'une commission mixte parlementaire se déroulera pour aboutir -ou pas- à une version finale du texte).

Nous vous invitons d'ores et déjà à rester en alerte pour la journée du 16 mars (nous communiquerons très rapidement à ce sujet).

Contre la réforme des retraites, pour notre droit à une retraite digne, aucun lever de rideau ne doit avoir lieu les 11 et 15 mars !

La mobilisation, en pratique

- [notice sur le droit de grève](#)
- [préavis de grève](#) : pour les salarié·e·s qui travaillent dans une structure qui n'est pas un EPIC, vous êtes couverts dès le samedi 11. Pour les salarié·e·s des EPIC, merci de vous rapprocher de votre délégué syndical ou du Synptac directement
- [modèle d'adresse au public](#)
- [caisse de solidarité](#) : pour [faire un don](#) / pour déposer une demande d'aide, écrivez à synptac@synptac-cgt.com
- [déclarez-vous en grève les 11 et 15 mars !](#)
- [carte des RDV des 11 et 15 mars](#) (en cours de remplissage)

Liste non exhaustive des structures en grève le 7 mars : Le Quai, CDN d'Angers ; Circa, pôle national cirque (Auch) ; Scène nationale de Bourg-en-Bresse ; Maison de la Culture de Bourges ; Le Moulin, SMAC du Jura (Brainans) ; L'Empreinte, scène nationale de Brive-Tulle ; Comédie de Caen ; ERACM (Cannes, Marseille) ; CNAC (Châlons-en-Champagne) ; Théâtre de Châtillon-Clamart ; Théâtre Dijon Bourgogne CDN ; Théâtre en Dracénie (Draguignan) ; Compagnie des Jolies Mômes (Epinal) ; MC2: (Grenoble) ; Le Volcan (Le Havre) ; Théâtre du Nord (Lille) ; Opéra national de Lyon ; Malakoff Scène nationale théâtre 71 ; Théâtre Massalia (Marseille) ; ISTS (Marseille, Avignon) ; L'Hexagone (Meylan) ; Théâtre de Saint-Quentin-en-Yvelines ; Théâtre de la Manufacture (Nancy) ; Scène nationale de Narbonne ; Ferme du Buisson (Noisiel) ; Maison des métallos (Paris) ; Théâtre de l'Athénée Louis Jovet (Paris) ; Théâtre national de l'Opéra-Comique (Paris) - Opéra national de Paris ; Théâtre des Champs Elysées ; Espace Pluriel (Pau) ; TAP Théâtre Auditorium de Poitiers ; Les Gesticuleurs (groupe d'employeurs, Redon) ; L'Armada Productions (Rennes) ; TNB (Rennes) ; CDN Normandie Rouen ; Comédie de Saint-Etienne ; cinéma Jacques Tati de la Scène nationale de Saint-Nazaire ; Comédie de Valence ; Cité de la Voix (Vézelay, Besançon) ; TNP (Villeurbanne)